



Perspective Politique familiale

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF)

Pro Familia Suisse

pro juventute

Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS)

Initiative des villes : Politique sociale

et

Conférence suisse des directeurs des affaires sociales (CDAS)

Communiqué de presse

Embargo : 21 août 2008

Prestations complémentaires pour les familles à faible revenu

La plateforme « Perspective familiale » dédiée à la politique familiale qui réunit la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF), Pro Familia Suisse, pro juventute, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et l'Initiative des villes : Politique sociale, s'engage pour que le Conseil national reprenne cet automne les travaux relatifs à une loi fédérale sur les prestations complémentaires destinées aux familles à faible revenu. La Conférence suisse des directeurs des affaires sociales (CDAS) soutient cette demande.

A l'automne 2000, les conseillères nationales Jacqueline Fehr et Lucrezia Meier-Schatz réclamaient par des initiatives parlementaires l'introduction au niveau fédéral de prestations versées sous condition de ressources aux familles à bas revenus. Le Conseil national a adopté ces initiatives et confié leur mise en œuvre à la sous-commission de sa Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS-N). La sous-commission a proposé un projet de loi en 2005 avant de décider de procéder par étapes et de suspendre les travaux en attendant que la loi fédérale sur les allocations familiales passe en votations populaires.

Perspective Politique familiale demande maintenant que ces travaux reprennent cet automne en rappelant que les familles sont aujourd'hui, encore et toujours, particulièrement touchées par la pauvreté. Les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse et à l'assurance-invalidité ont fait leurs preuves en contribuant considérablement à réduire la pauvreté chez les personnes âgées et les invalides. Les prestations complémentaires sont un moyen efficace pour contrer la pauvreté des familles. L'introduction, au niveau fédéral, de prestations complémentaires versées sous condition de ressources permet de traiter également, quelque soit le lieu de domicile, les personnes concernées tout en améliorant l'efficacité. Les coûts d'une telle mesure sont supportables au regard de la décharge qu'elle représente pour l'aide sociale. Comme le montre l'expérience du Tessin, ce système a permis d'économiser environ 60 % des coûts de l'aide sociale. Que la pauvreté se transmette à nouveau d'une génération à l'autre et que des pans de la population s'installent durablement dans la dépendance économique ne peut être dans l'intérêt de notre pays. Aussi, ces prestations doivent avoir pour objectif de ramener rapidement les familles sur la voie de l'autonomie financière.

Annexe : Position détaillée de « Perspective Politique familiale » : Prestations complémentaires pour les familles à faible revenu : un remède efficace contre la pauvreté des familles !

Renseignements : Jürg Krummenacher, président de la COFF, tél. 041 419 22 18 et 079/ 749 30 69